



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 19647

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le désir de nombreux insulaires de voir le département de la Corse ainsi que la ville d'Ajaccio mentionnés systématiquement dans les manuels scolaires d'histoire au titre de premier département et première ville française libérés le 9 septembre 1943. Il souhaiterait connaître les initiatives que le Gouvernement prendra pour donner à la Corse et à Ajaccio la place qu'ils méritent dans l'histoire contemporaine de notre pays.

Texte de la réponse

Les programmes d'histoire établissent un ensemble de choix cohérents qui doivent permettre aux élèves d'accéder à une compréhension globale du monde dans lequel ils vivent. Les textes officiels qui fixent les programmes scolaires à l'école primaire, au collège et dans les voies générale, technologique et professionnelle des lycées n'établissent que le cadre général des thèmes abordés. Les éditeurs ont l'entière responsabilité de la conception des manuels proposés au choix des enseignants qui ont, quant à eux, entière liberté de leurs options pédagogiques en fonction des finalités intellectuelles, civiques, patrimoniales, culturelles de cette discipline. Les événements de septembre-octobre 1943 qui ont permis à l'île de Corse de recouvrer la liberté alors que le reste du territoire national restait occupé constituent assurément un cas exemplaire de processus résistant et patriotique auquel il est sans aucun doute souhaitable que les enseignants puissent se rapporter lorsqu'ils étudient la Seconde Guerre mondiale. Cela suppose de la part des professeurs la mise en oeuvre d'une démarche réflexive qui, en tenant compte de l'âge des élèves, doit non seulement garantir l'exactitude chronologique des faits mais aussi en éclairer la complexité par l'analyse de documents aujourd'hui peu accessibles. Dans cette perspective, la collaboration qui s'est établie entre l'Association pour des études sur la Résistance intérieure (AERI) et la Centre national de la documentation pédagogique (CNDP) est essentielle. C'est avec la Corse, en effet, que sera inaugurée la série de CD-ROM « La Résistance en régions » publiée dans la collection nationale « Histoire en mémoire ». Les éditeurs de manuels scolaires auront probablement à coeur de s'appuyer sur l'établissement et la mise en lumière d'un corpus d'une grande richesse pour nourrir la rédaction des manuels (en cours de renouvellement pour le cycle terminal de la voie générale). Les professeurs d'histoire-géographie, quant à eux, se référeront certainement au travail accompli : la commodité du support, les sources mises à leur disposition les y invitent. Le soixantième anniversaire de la libération de la Corse s'accompagne ainsi d'une redécouverte historiographique et d'une production pédagogique sans précédent. L'ensemble doit permettre au corps professoral de donner aux événements dont l'île porte la mémoire toute la place qu'ils méritent. La compréhension d'une telle période par les jeunes générations constitue en effet un enjeu civique de la plus haute importance.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19647

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4404

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7517